



# Assemblée générale

Distr. limitée  
5 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 10 de l'ordre du jour

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

#### Projet de résolution présenté par le Président de l'Assemblée générale

#### Prévention des conflits armés

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/281 du 1er août 2001,

*Prenant note* de la lettre datée du 26 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale<sup>1</sup>, des lettres qu'il a adressées ultérieurement aux États Membres, le 10 juillet 2002 et le 1er août 2002, sur la question, ainsi que des débats qui ont eu lieu et des propositions qui ont été faites sur le sujet à sa cinquante-sixième session,

*Ayant à l'esprit* les responsabilités, fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la Charte des Nations Unies, s'agissant en particulier des questions relatives à la prévention des conflits armés,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés<sup>2</sup>;
2. *Décide* de continuer d'examiner à sa cinquante-septième session le rapport susmentionné et les recommandations qui y figurent.

---

<sup>1</sup> A/56/935.

<sup>2</sup> A/55/985-S/2001/574 et Corr.1.

